"SOGEPHI"

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000 Euros
Siège social : 15 bis Avenue de la Fontenelle
88000 - EPINAL

RCS EPINAL 756 800 983

* * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 31 AOUT 2011

L'an deux mille onze,
Le trente et un août,
A onze heures trente,

Le Président de la Société par Actions Simplifiée **"SOGEPHI"**, au capital de 40.000 Euros, a pris les décisions suivantes portant sur la modiication de la date de clôture des exercices sociaux :

PREMIERE DECISION - CHANGEMENT DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Le Président décide de modifier la date de clôture des exercices sociaux, initialement fixée du 1er Janvier au 31 Décembre de la même année et de la fixer du **1er Septembre de chaque année au 31 Août** de l'année suivante.

L'exercice social en cours qui devait se clôturer le **31 Décembre 2011,** sera en conséquence clos le **31 Août 2011** et comptabilisera une durée exceptionnelle d'exploitation de **8 mois.**

DEUXIEME DECISION - MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Président décide en conséquence de modifier ainsi qu'il suit l'article 28 des statuts qui concerne la durée des exercices sociaux.

ARTICLE 28
EXERCICE SOCIAL

*L'année sociale commence le **1er Septembre de chaque année** pour se terminer le **31 Août** de l'année suivante.*

TROISIEME DECISION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

LE PRESIDENT,
Monsieur Philippe BESSON



Certifié conforme
à l'original